



17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBÉ CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convoqué par lettre du 18 septembre 2026, le conseil de communauté s'est réuni au siège à PONT-L'ABBÉ sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 24 septembre 2026 à 18 h 00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président**,
Mme Sonia BORDET, Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, M. Philippe KERAËL, M. David LE BERRE,
M. Yannick LE MOIGNE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Nathalie PÉRON, **vice-président(e)s**,
Mme Valérie DRÉAU, **conseillère communautaire déléguée**,
M. Matthieu BEREHOUC, M. Yves CANEVET, Mme Christine CORFMAT, M. Sylvain COSNARD,
Mme Sophie COSSEC, M. Pierrick COTTO, M. Ronan CRÉDOU, M. Stéphane DAOULAS, M. Gilles DELELIS,
Mme Audrey DI MARINO, Mme Marie-Claire DUPONT, M. Pascal FRANCHET, Mme Murielle GUIZIOU,
Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Anthony LE BEC, M. Didier LE BLEIS, M. Loïc LE FUR (jusqu'à la délibération
N° C-2026-09-24-08), Mme Catherine LE FUR DEVINCK, Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE, M. Daniel LE PRAT,
Mme Laure LEFEUVRE, M. Jean-Daniel MAO, M. Gaétan MARBLÉ, M. Johny MEUR, M. Laurent MOTREFF,
Mme Christel RIBEIRO, Mme Carole ROPERT, M. Jean SCEBALT, Mme Nelly STÉPHAN,
Mme Audrey STRUILLOU, **conseiller(e)s communautaires**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Victoire FOLGOAS à Mme Sophie COSSEC	M. Jean-Luc TANNEAU à M. Pascal FRANCHET
M. Yann HIRIART à M. Laurent MOTREFF	M. Loïc LE FUR à M. Yannick LE MOIGNE (à partir de
M. Éric JOUSSEAUME à M. Stéphane LE DOARÉ	la délibération N° C-2026-09-24-09)

Absents excusés :

M. Kévin CRENN
M. Hervé LE TROADEC

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, BALANEC, LOC'H et ROPARS, MM. DUBOURG, GAUTHIER, LE BERRE, PEREZ et PIMENTEL,
agents de la collectivité

Secrétaire de séance : Yves CANEVET

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	39, 38 au départ de M. LE FUR
Votants	43

Date de la convocation : 24 septembre 2026
Date d'affichage : 24 septembre 2026
Date d'expédition du rapport : 24 septembre 2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 24 septembre 2026	N° Acte : C-2026-09-24-28
Objet : Zone d'activités de Prat Gouzien 2 : attribution d'un mandat au SDEF pour la réalisation des travaux d'extension du réseau télécom	Classification : 1.3 – Conventions de mandat

Les travaux de viabilisation de la zone d'activités de Prat Gouzien 2 à Penmarc'h ont débuté en septembre 2026.

Le bureau communautaire du 16 juillet 2026 a attribué les lots terrassement-voiries, réseaux profonds et aménagements paysagers.

Le SDEF détient la compétence relative à l'extension des réseaux d'électrification ainsi que de l'éclairage public et assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ces travaux.

Le conseil communautaire a conclu une convention de fonds de concours avec le syndicat pour ces travaux dont il est maître d'ouvrage.

Les réseaux télécom restant de la compétence de notre communauté de communes, il est proposé de confier au SDEF par contrat de mandat la réalisation de l'extension desdits réseaux afin de mutualiser la tranchée à creuser pour les réseaux d'électrification.

La convention de mandat de maîtrise d'ouvrage figurant en annexe prévoit un montant estimatif de 18 440 € TTC pour la réalisation de l'extension du réseau télécom.

Considérant que le SDEF assure la maîtrise d'ouvrage de l'électrification et de l'éclairage public ;

Vu les articles L. 2422-5 à L. 2422-11 du Code de la commande publique ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage en annexe ;
- autorise le président à signer cette convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

